

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 mai 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI N° 2 DE 1983-1984 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 10 mai 1983, de la motion de M. Cosgrove: Que le projet de loi C-151, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

**M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills):** Monsieur le Président, vous vous souvenez sans doute que la dernière fois où cette motion était à l'étude devant la Chambre, j'avais dit que je m'opposais à ce que le gouvernement revienne nous demander un nouveau pouvoir d'emprunt de 14.7 milliards de dollars et ce, six semaines à peine après en avoir obtenu un de 16 milliards, à un moment où le gouvernement n'avait en fait vraiment besoin que de 5 milliards. Le gouvernement a dit qu'il dépenserait 26 milliards de dollars. Comme il en a déjà eu 16 milliards, il ne lui en faut plus que 10. De plus, nous savons qu'il dispose de 5 milliards en caisse. Il ne devrait donc nous demander que 5 autres milliards. Mais voilà qu'il nous demande d'approuver un pouvoir d'emprunt de 14.7 milliards. C'est intolérable et inacceptable, et nous ne l'admettons pas.

Je voudrais parler aujourd'hui d'une autre menace que le gouvernement fait peser sur nous. Plus tard aujourd'hui, nous devons discuter d'une motion ayant pour objet de clore le débat sur le projet de loi C-155 concernant le tarif du Nid-de-Corbeau. La colère gronde dans l'Ouest parce qu'une fois de plus, nous sommes attaqués par un parti libéral qui -ed76;-1 n'a pas fait élire un seul député dans cette région. Le gouvernement ose présenter un projet de loi et, deux jours à peine après le début du débat de deuxième lecture . . .

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je sais qu'il s'agit là d'une question délicate pour la présidence à cause de la vaste portée de la motion à l'étude. Je voudrais quand même inviter l'honorable député à faire porter ses observations sur la motion.

**M. Thacker:** Bien sûr, monsieur le Président. En fait, tout ce que je dis se rapporte au pouvoir d'emprunt de 14.7 milliards de dollars.

Après les élections de 1980, les libéraux ont perdu leurs 27 députés de l'Ouest du Canada. Lorsque le premier ministre

(M. Trudeau) avait pris le pouvoir, le parti libéral avait 27 députés dans l'Ouest, dont quatre de ma province, l'Alberta. Il les a tous perdus, non parce que les gens de l'Ouest ont quelque chose d'anormal ou que la Constitution présente des anomalies, mais bien à cause des initiatives prises à dessein par les libéraux, qui ont divisé le pays.

Le pouvoir d'emprunt actuellement à l'étude est du nombre, et va même au-delà. Le Programme énergétique national a été adopté à la Chambre au moyen d'une mesure de clôture. Nous avons ensuite eu la Constitution qui a nui aux provinces en donnant à la plupart d'entre elles un statut de seconde ou de troisième zone et en les privant du pouvoir de se protéger elles-mêmes. Et, encore une fois, la Constitution a été adoptée par voie de clôture. Nous avons ensuite eu le projet de loi de Canagreg tendant à créer une société commerciale d'État en violation de tous les principes qui régissent notre secteur privé. Tout cela se rattache au pouvoir d'emprunt que nous étudions aujourd'hui.

Le gouvernement n'arrive à faire adopter de telles mesures qu'en imposant la clôture et en empruntant des milliards de dollars aux gens. Nous devons y mettre un terme et nous sommes déterminés à le faire dans le cas du projet de loi concernant le Nid-de-Corbeau qui porterait atteinte aux éleveurs de bétail, aux industries de traitement secondaire et, en fait, aux producteurs céréaliers eux-mêmes. Ces derniers auront à payer beaucoup plus cher le transport au moment même où le boisseau de céréales qui rapportait \$6 ne vaut plus que \$4.63. Leurs frais ont augmenté de 200 p. 100 pendant que le prix des grains dégringolait de 50 p. 100. Cette mesure est une attaque contre l'Ouest. Le parti progressiste-conservateur ne permettra pas au gouvernement de s'en tirer avec un débat de clôture de deux jours. Ce serait intolérable, inadmissible. Nous n'accepterons pas l'imposition sans représentation.

Je propose donc, aux termes de l'article 29 du Règlement:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

**Des voix:** Bravo!

**Le président suppléant (M. Corbin):** La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Corbin):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Corbin):** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.